

**Discours de Nathalie Roret, directrice de l'ENM, à l'occasion de la table
ronde « Justice et droits des femmes »**

Bordeaux, le 09.03.2026

Seul le prononcé fait foi

Madame la Haute-Fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes
et à la diversité du ministère de la Justice, chère Charlotte Beluet,
Madame la Présidente de l'association Femmes de Justice, chère Isabelle
Raynaud-Gentil,
Mesdames, Messieurs les auditrices et les auditeurs de justice de la
promotion 2026,
Mesdames, Messieurs, chers personnels de l'Ecole, à Bordeaux mais aussi à
Paris,

Honneur mais aussi fierté et responsabilités d'ouvrir, alors que je suis la
première femme à la tête de cet établissement depuis sa création, cette
table ronde intitulée « Justice et droits des femmes ».

Cette table ronde n'est pas un artifice, ni un objet de communication.
Elle s'inscrit pleinement dans l'objectif de contribuer à la formation des
futurs magistrates et magistrats au sujet de l'égalité entre les femmes et les
hommes, des discriminations encore constatées, et de prendre la mesure
des défis qui, au sein même de l'institution Justice restent à affronter.

Ces échanges s'inscrivent dans le cadre de la journée internationale des
femmes, célébrée le 8 mars de chaque année, qui trouve son origine dans
les luttes féministes du début du XXème siècle en Europe et aux Etats-Unis,
officialisée par les Nations unies en 1977 et dont le thème de cette année est
le suivant : « Droits. Justice. Action. Pour TOUTES les femmes et les filles ».

Pour parler Justice, droits des femmes et actions, deux figures féminines de la magistrature incarnées par leurs missions au service d'une égalité que nous voulons réelle ou de fait.

Madame la Haute-Fonctionnaire, en cette qualité, depuis désormais une année, vous mettez en œuvre la politique du ministère de la Justice en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes selon les orientations générales du gouvernement et que notre actuel ministre de la Justice, Gérald DARMANIN défend. L'occasion de nous expliquer les actions portées, les perspectives et évolutions à venir, alors que, depuis 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause des deux quinquennats du Président de la République.

Madame la Première avocate générale, en votre qualité de Présidente de l'association Femmes de justice, vos contributions seront complémentaires de ceux de Madame Charlotte Beluet.

Je rappellerais uniquement que cette association, créée en 2014, répondait à un constat que vous dressiez : un retard significatif de la politique publique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes malgré la forte représentation féminine au sein de l'institution judiciaire.

Mesdames, vous allez vous adresser et échanger avec les agents de cette Ecole, ainsi qu'avec la promotion 2026 des auditrices et auditeurs, composée de 375 élèves dont 77% de femmes. Une féminisation forte du corps de la magistrature, qui cache encore des faiblesses, et qui en réalité est récente dans l'histoire de notre pays puisqu'il a fallu attendre la loi du 11 avril 1946 pour abolir l'exclusion des femmes dans la magistrature. Charlotte Béquignon-Lagarde deviendra en 1946, la première femme magistrate de France : c'était il y a 80 ans, elle est une pionnière !

Cette rencontre, je le disais, s'inscrit pleinement dans le cadre de la formation de nos agents et de nos élèves magistrats, qui sont sensibilisés aux enjeux de lutte contre les discriminations, et notamment celles fondées sur le genre. Ainsi, la promotion 2025, a pu bénéficier en décembre dernier de l'intervention de Madame Aurore Bergé, Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, celle qui, lors de sa cérémonie des vœux en janvier dernier déclarait « voilà ce que j'appelle la République de l'émancipation : une République qui ne proclame pas l'égalité à la légère mais qui travaille à l'égalité réelle. Une république qui met les mains dans le concret. »

A l'ENM, aussi, pour nos agents et nos apprenants, nous nous devons d'agir. Cette action s'est d'ailleurs concrétisée dans le cadre de notre récent contrat d'objectifs et de performance 2025-2027 qui, parmi les différents axes

stratégiques, compte celui du renforcement de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes afin d'être un relai majeur pour la mise en œuvre au sein de l'établissement des accords signés en matière d'égalité en 2024 et des conditions de travail en 2025.

C'est dans ce cadre qu'en 2025, nous avons mis en place un comité Égalité professionnelle femmes-hommes, qui a pour mission de sensibiliser l'ensemble des agents à l'égalité professionnelle, de lutter contre les comportements sexistes et de promouvoir une égalité effective entre les femmes et les hommes.

Le 16 mars prochain, notre conseil d'administration devrait voter la modification de nos textes pour voir améliorer demain les aménagements de la scolarité pour les élèves-magistrates déclarant une grossesse.

D'autres actions seront, dans les mois prochains, à mettre en place.

En vous remerciant une nouvelle fois, chères Charlotte Beluet, chère Isabelle Gentil-Raynaud, pour l'honneur de votre présence, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente table ronde.